

<https://www.francetransactions.com/perp-epargne-retraite/le-perp-en-6-points/Quel-PERP-choisir.html>



# Quel PERP choisir ? Aucun, c'est trop tard !

- PERP Epargne Retraite - Le PERP en 6 points -



Publication date: vendredi 27 octobre 2017

Creation date: 27 octobre 2017

---

Copyright © Guide épargne - Tous droits réservés

---

# PERP : clap de fin au 1er octobre 2020

## Le PERP a laissé sa place au PER Individuel (ou PERIN)

Le PERP n'est plus commercialisé depuis le 1er octobre 2020. La loi PACTE a instauré depuis 2019 un nouveau produit d'épargne retraite : le PER (Plan épargne retraite). Ce placement épargne retraite est soit individuel, soit entreprise, ou les deux. Chaque PER peut se composer de 3 compartiments (des poches financières distinctes) : individuel, collectif et obligatoire, correspondant aux différentes formes d'épargne retraite existantes.

## Vous détenez un PERP, que faire ?

Les épargnants ont le choix de **conserver leur PERP** ou de demander le [transfert de leur PERP sur un PER](#), compartiment individuel. De nombreux [PER Individuel, sans frais sur versements](#), permettent d'opter pour un produit épargne retraite plus efficient.

## PER Individuel, mieux que le PERP !

Le [PER Individuel reprend le même principe que le PERP](#) (réduction d'impôt lors de la phase d'épargne), mais profitera, tout comme les PERP ouverts, de changements conséquents :

- sortie à 100% en capital possible (une vraie révolution),
- possibilité de débloquer avant la retraite (en plus des conditions existantes) pour le financement de sa résidence principale.
- transférabilité auprès d'un autre établissement, avec un niveau de frais limité à 1%.

Retrouvez tous nos comparatifs des PER individuels :

- [TOP 10 des Meilleurs PER individuels 2023](#),
- [Meilleurs PER en gestion libre](#),
- [Meilleurs PER sans frais sur les versements](#),
- [Meilleurs PER pour les indépendants TNS](#),
- [Meilleurs PER pour investir via des ETF](#),
- [Meilleurs PER ISR / ESG](#),
- [Comparatif des PER individuels](#).

Quel PERP choisir ?

## Quel PERP choisir ? Aucun, c'est trop tard !

| PERP  | Cumul Perf. historique fonds euros (1) sur<br>3 ans | Frais sur vers.<br>(2) | Frais arrérages<br>(3) | Indic. critère de<br>choix (4) | Dépôt min.<br>(5) |
|---|---|------------------------|------------------------|--------------------------------|-------------------|
| <p>(1): Historique des rendements publiés pour le fonds en euros des 3 dernières années, non capitalisés. En cas d'absence d'historique connu sur 3 ans, le dernier rendement connu est multiplié par 3.</p> <p>(2): Frais sur versements indiqués dans les conditions générales ou négociés par l'intermédiaire financier directement auprès de l'assureur.</p> <p>(3): Frais sur les versements des rentes lors de la phase retraite.</p> <p>(4): Indicateur du critère de choix : plus le chiffre est élevé, performant est le PERP. Ce chiffre correspond au résultat du dernier rendement du fonds euros multiplié par 3, déduction faite des frais sur versements et des frais sur arrérages. Cette valeur n'a pas de sens financier strict et est arbitraire mais donne selon nous un indicateur fiable sur le rendement du PERP par rapport au niveau des frais prélevés.</p> <p>(5): Montant minimal de versement à effectuer à la souscription.</p> |   |                        |                        |                                |                   |

## PERP : les critères qui font la différence ?

A chacun ses critères, les nôtres sont basés sur l'historique des rendements du fonds euros, les frais sur versements et les frais sur arrérages. Afin d'avoir un indicateur chiffré, nous soustrayons à l'historique du rendement existant sur les 3 dernières années, une fois les frais sur versement cumulés aux frais sur arrérages. Le résultat nous donne une indication. Cela ne doit pas être le seul critère de choix, mais au moins il permet d'écarter les contrats trop chargés en frais ou trop peu rémunérateurs.